

Le Président du Conseil régional de Bretagne  
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh

LCG/LB

**Monsieur Philippe WAHL**  
Président-directeur général de La Poste  
9 rue du Colonel Pierre Avia  
75015 PARIS

Rennes, le 6 septembre 2019

**Monsieur le Président-directeur général,**

J'ai été saisi par nombre d'associations, de collectifs de citoyens et d'élu(e)s, de décisions ou projets de modification de la micro-toponymie de certaines communes du territoire breton ; ces procédures lancées par les municipalités font suite - d'après la presse - à des demandes de La Poste, dans le cadre de la mise en place de la numérotation des bâtiments situés dans les hameaux ou lieux-dits. Les populations concernées se sont, à juste titre, émues lorsque des nouveaux plans de dénomination ont fait apparaître des dégradations de l'orthographe des noms de lieux d'origine bretonne ou romane voire, dans certains cas, la disparition de ceux-ci au profit de nouvelles appellations sans lien avec l'histoire - et notamment l'histoire linguistique - de nos territoires.

La question de la langue bretonne est pour moi extrêmement importante car elle touche aux racines de la culture bretonne. Le Conseil régional de Bretagne, engagé pour la pérennité de la langue bretonne, classée par l'UNESCO au titre des langues menacées, ne saurait accepter que le service public de La Poste, auquel il est attaché, mène une action contraire à la diversité linguistique de notre territoire et à la protection des langues régionales, désormais inscrite dans la Constitution française.

En janvier 2009, votre prédécesseur Jean-Paul Bailly avait adressé à mon prédécesseur, Jean-Yves Le Drian, un courrier indiquant que le nouveau système informatique permettait la reconnaissance des adresses et toponymes rédigés en langue bretonne et que La Poste « *ne privilégiait en aucune façon le français pour le libellé des adresses* ». Cette position rejoint celle des opérateurs de réseaux qui n'expriment aucun besoin de révision de la toponymie, par exemple dans le cadre du déploiement en cours de la fibre optique.

Aussi, je vous demande que les courriers à la toponymie bretonne soient traités de la même manière que tous les autres courriers. Par ailleurs, je souhaiterais connaître la nature de la recommandation adressée aux communes et je vous informe que je soumettrai prochainement aux membres de la Conférence territoriale de la langue bretonne une résolution pour affirmer notre attachement à la préservation du patrimoine linguistique de la Bretagne.

Assuré de votre compréhension, je vous prie de croire, **Monsieur le Président-directeur général**, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Coordialement.*



**Loïc CHESNAIS-GIRARD**